



COMMISSION PREVENTION SECURITE

COMPTE RENDU DU 15 JANVIER 2021

ELUS REFERENTS :

Monsieur Dominique BAILLY, Maire de Vaujours (93)

Monsieur Hervé GICQUEL, Maire de Charenton-le-Pont (94)

Monsieur Brice RABASTE, Maire de Chelles (77)

SUJET :

La proposition de loi sur le Sécurité Globale : quel impact sur les polices municipales ?

OBJECTIFS :

- Proposer aux élus une présentation synthétique de la proposition de loi et des échanges suite à la première lecture en Assemblée et aux annonces gouvernementales sur le sujet.
- Dresser les principaux enjeux pour les polices municipales.
- Echanger et débattre pour établir un positionnement de l'AMIF sur cette proposition de loi qui pourrait être transmise aux sénateurs avant leur première lecture.

LES INTERVENANTS :

- **Virginie Malochet**, Sociologue de la mission Prévention Sécurité de l'**Institut Paris Région**.

POINTS PRINCIPAUX DES INTERVENTIONS ET DES ECHANGES :

Les élus référents ont introduit la commission en rappelant le contexte de la proposition de loi sécurité globale.

La police municipale et la sécurité sont des sujets majeurs que les maires ont pris à bras le corps même si la sécurité reste un pouvoir régalién de l'Etat.

Le fait que des villes s'impliquent plus que d'autres en matière de sécurité peut créer des fractures territoriales que la police nationale n'est parfois pas en mesure de compenser.

La proposition de loi sur la sécurité globale permet d'étendre le pouvoir de la police municipale mais implique des enjeux forts tels que la formation, le recrutement et le management car il y a de vrais phénomènes de turn-over qui peuvent déstabiliser les polices municipales.

Deux livres blancs sur la sécurité ont été réalisés par l'AMIF suite à des auditions avec des élus, des magistrats, la gendarmerie nationale et le ministère de l'intérieur car on s'est aperçu d'un manque de coordination des informations sur le sujet de la sécurité entre les différents acteurs concernés (la gendarmerie et la police nationales). Différents points ont été abordés dans ces livres blancs tels que :

- La création d'un centre de formation de la police municipale intégré avec la police nationale
- L'uniformisation au sein des départements à travers les préfets

COMMISSION PREVENTION SECURITE COMPTE RENDU DU 15 JANVIER 2021

Dominique Bailly rappelle les points qui seront abordés lors de la séance :

- L'expérimentation sur les champs d'intervention des polices municipales
- La création d'une police municipale à Paris
- La mutualisation des polices municipales
- La vidéoprotection et la captation d'images
- La coordination avec les services de l'Etat en charge de la sécurité intérieure

Virginie Malochet, Sociologue de la mission Prévention Sécurité de l'Institut Paris Région a ensuite présenté la proposition de loi sécurité globale.

- **Contexte de la proposition de loi :**

- La notion de sécurité globale a émergé dans le champ de la défense pour rendre compte du **brouillage des frontières entre la sécurité intérieure et la sécurité extérieure**.
- Dans le cadre de cette proposition de loi, la notion de sécurité globale s'applique davantage au champ de la sécurité intérieure et se rapporte plus à **la place accrue que tiennent d'autres acteurs** aux cotés des services de l'Etat tels que la police municipale.
- La proposition de loi soulève des enjeux de gouvernance et de coordination et fait écho à d'autres notions telles que **la coproduction de la sécurité** consacrée par la loi d'orientation et de programmation relative à la sécurité de 1995 et au continuum de sécurité de 2018.
- Les députés Alice Thourot et Jean-Michel Fauvergue ont été missionnés pour conduire des travaux sur le thème du **continuum de sécurité** afin d'améliorer l'articulation des interventions des services de sécurité de l'Etat, des polices municipales et des acteurs de la sécurité privée.
- La proposition de loi présente une forme de **légitimation et de promotion étatique des polices municipales**.

- **Le calendrier de la proposition de loi :**

La proposition de loi sécurité globale a été adoptée en 1ère lecture à l'Assemblée nationale fin novembre et il est prévu qu'elle soit examinée au sénat en mars.

Le texte découle du **rapport Fauvergue-Thourot** dont le but est d'optimiser le continuum de sécurité même s'il y a eu des ajouts de circonstance par l'exécutif qui ont suscité les plus vifs débats notamment sur les dispositions suivantes :

- L'article 22 qui pose un cadre juridique pour la captation d'image par drone.
- L'article 24 qui rend passible d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende le fait de diffuser l'image d'un fonctionnaire de la police nationale ou d'un militaire de la gendarmerie.

Au-delà de ces articles et du volet sur la sécurité privée, **les polices municipales sont les premiers acteurs concernés par cette proposition de loi.**

COMMISSION PREVENTION SECURITE COMPTE RENDU DU 15 JANVIER 2021

- **Les principales dispositions concernant les polices municipales :**
- **Une expérimentation visant à élargir le domaine d'intervention des polices municipales dans la voie publique :**
 - La disposition s'inscrit dans un mouvement amorcé par la loi du 15 avril 1999¹ dans laquelle l'Etat a officiellement reconnu les polices municipales et a encouragé leur contribution à la coproduction de sécurité.
 - **L'article premier de la proposition de loi** fixe le cadre juridique d'une expérimentation d'une **durée de 3 ans** qui pourrait être déployée dans les communes employant **au moins 20 agents de police municipale** et qui doit faire l'objet d'un **rapport d'évaluation**.
 - Les prérogatives accordées dans le cadre de l'expérimentation :
 - La possibilité d'adresser des rapports et des procès-verbaux directement au procureur de la République ;
 - La mobilisation et mise en fourrière des véhicules ;
 - Le pouvoir de saisie des objets qui servent à commettre des infractions ;
 - Une habilitation à constater par procès-verbaux et non plus par rapport des infractions que les policiers municipaux n'étaient pour l'instant pas habilités à verbaliser (la vente à la sauvette, la conduite sans permis, le défaut d'assurance, l'occupation d'immeuble, l'usage de stupéfiants, vandalisme, les débits de boisson, les délits de port et de transport d'armes...etc.)
- **Encourager la mutualisation intercommunale des agents de police municipale :**
 - Le recrutement d'agents par l'EPCI
 - Le partage d'agents entre communes proches :
 - **La mise en commun générale et permanente** : le seuil de 80.000 habitants a été supprimé et la possibilité des communes de se regrouper dans le cadre d'un syndicat intercommunal à vocation unique sera mise en place dans le cadre de la mutualisation.
 - **La mise en commun sur les réseaux de transport en commun** en particulier
 - **La mise en commun ponctuelle lors d'évènements** : le cas des catastrophes naturelles a été ajouté à la liste d'évènements
 - Les intercommunalités peuvent aussi mutualiser les outils de vidéoprotection.
- **La création d'un cadre juridique qui permet à la ville de Paris de se doter d'une police municipale**
- **Favoriser la fidélité des agents face à la concurrence de recrutement entre les polices municipales** : L'agent stagiaire s'engage à servir pour une durée minimale de **3 ans au sein de la commune ou l'EPCI qui a pris en charge sa formation**, en cas de rupture de cet engagement l'agent sera contraint de rembourser le montant du traitement et des indemnités perçues.

¹ Les polices municipales ont obtenu de nouvelles prérogatives suite à cette loi notamment dans le champ de la police routière, et depuis le mouvement d'extension de ces prérogatives n'a cessé d'augmenter.

COMMISSION PREVENTION SECURITE COMPTE RENDU DU 15 JANVIER 2021

- La proposition de loi ouvre la possibilité de **visionner des images** des caméras de surveillance.

Il a été mentionné que les deux rapporteurs de cette proposition de loi au sénat Marc-Philippe Daubresse et Loïc Hervé ont fait savoir leur grande réserve sur plusieurs dispositions du texte et notamment sur l'article 1^{er} concernant l'expérimentation, en relevant les points suivants :

- L'insuffisante formation des policiers municipaux
- La question problématique du contrôle judiciaire
- L'inadaptation des critères retenues pour rentrer dans l'expérimentation.

Au sein des collectivités territoriales, les avis sur cette proposition de loi sont loin d'être unanimes, il y a de très fortes attentes mais aussi beaucoup d'interrogations et de réticences chez certains élus qui restent dubitatifs sur cette volonté d'encourager la montée en puissance des polices municipales.

En effet, les élus craignent le risque d'enfermer des polices municipales dans un registre de police nationale au détriment de leur vocation première qui est un travail de proximité et d'ancrage territorial.

- **Les participants ont fait part de leurs inquiétudes sur les points suivants :**
 - La limitation de l'expérimentation aux communes qui ont au moins 20 agents.
 - Le désengagement de la police nationale et les difficultés que peuvent rencontrer parfois les polices municipales dans le cadre de leurs interventions.
 - Le manque d'effectifs dans les communes et la difficulté de recrutement qui va s'accroître avec la création d'une police municipale à Paris.
 - Le risque de désengagement de l'Etat de ses missions régaliennes en les déléguant aux collectivités.
 - La mutualisation des agents qui tend à créer des difficultés notamment en matière de gestion et de coordination des effectifs.

QUESTIONS / REPONSES :

- ***Comment peut-on mieux associer les citoyens dans la coproduction de la sécurité ?***

→**Virginie Malochet** : la question est centrale mais souvent négligée.

La participation des citoyens est souvent réduite à la contribution directe des habitants à la coproduction de l'ordre, cette dimension est encouragée à travers des réseaux de vigilance nationale qui vise à servir directement dans les réserves de police nationale ou de gendarmerie. Or, la participation des citoyens ne saurait se réduire à ces dimensions de participation directe et devrait pouvoir porter sur la gouvernance et le pilotage des politiques de sécurité.

COMMISSION PREVENTION SECURITE

COMPTE RENDU DU 15 JANVIER 2021

La sécurité reste une affaire institutionnelle en France dont les citoyens sont exclus, il faut repenser à comment associer davantage les citoyens à ces questions de sécurité.

Un participant s'interroge sur les moyens des maires à entretenir ce nouveau métier qui vient à eux, ce n'est pas évident de gérer du risque au sein d'une commune et inclure la participation des citoyens pourrait compliquer les choses notamment au sein des petites communes qui n'ont pas assez d'agents.

- *Est-il envisageable de développer davantage les passerelles PN/PM pour recruter des policiers nationaux plus facilement au sein des collectivités ?*

→**Virginie Malochet** : il y a déjà des passerelles possibles puisque l'intégration des PM par voie de détachement est possible depuis 2006. Ces passerelles sont très empruntées dans certaines collectivités.

Un participant souligne la difficulté de garder les policiers formés. Il est nécessaire de réfléchir à des verrous réglementaires qui obligeraient les policiers formés à rester pour une période définie.

→**Virginie Malochet** rappelle la disposition prévue dans la proposition de loi qui obligerait l'agent à servir dans la collectivité qui l'a formée pour une durée minimale de 3 ans.

- *Est-il envisagé à terme la possibilité de déléguer les pouvoirs de police du maire à des agents publics d'un syndicat mixte ouvert (non policiers municipaux) pour créer un CSU départemental et leur permettre de visionner les images des caméras municipales pour le compte du maire lorsque le poste de Pm est fermé la nuit par exemple ?*

→**Virginie Malochet** : je n'ai pas connaissance de formalisation à court terme dans le cadre d'un projet ou d'une proposition de loi sur le sujet. Si évolution il y avait, ça ne passerait peut-être pas par un transfert des pouvoirs du maire.

Un participant souligne la problématique de l'enjeu financier que pourrait représenter le fait de faire visionner les images des caméras par un service départemental et se demande si les enjeux sécuritaires des villes le méritent vraiment.

CONCLUSION :

Les élus référents saluent la présence des policiers municipaux qui ont pu apporter leur point de vue pour ce débat. Ils remercient l'intervenante et tous les participants, et suggèrent à tous s'ils le souhaitent de transmettre à l'AMIF leur ressenti sur ce qui a été dit pendant la commission.